

Affiché
du 27/12/17
Au 16/1/18
Le Maire

Commune de ROUMOULES
Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du 20 février 2017

Présents : M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI, Mme Annie BARATTA, M. Jean BLANC, M. Alain COCUAUD, M. Serge CHUDZIK, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Laurent MANUEL, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, M. Sébastien MOHEN et Mme Concetta ZUNINO

Absents excusés : Mme Delphine CHAILLAN, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain Patrick ROY, Mme Annie TAXIL
Monsieur Gilles PRIN-ABEIL a donné pouvoir à M. Alain COCUAUD ;
M. Serge CHUDZIK a été élu secrétaire.

*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter les points suivants :
convention de mise à disposition services à la DLVA .
À l'unanimité, les conseillers l'acceptent.*

- ❖ **Adoption du compte rendu** de la séance du 7 février 2017, à l'unanimité.
- ❖ **Repas des plus de soixante ans** : la proposition de l'entreprise aux mille saveurs Xavier Meyere est retenue. À l'unanimité.
- ❖ **N° 2017 – 005 : Subventions 2017** : (Mme Baratta quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 1500 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Mme Baratta revient en séance),
(Mme Christine Deauze et Monsieur Sébastien Mohen quittent la salle et ne participent pas au vote de la subvention ci-après) 5000€ + subvention complémentaire de 500€ pour le challenge Pierre GUILLAUMOND au Comité des Fêtes de Roumoules (ils reviennent en séance),
200 € à Forme détente vitalité, 150€ à l'association Echo du Colostre, 1500 € pour les Festivades à l'association les Ateliers de la Goulotte à Roumoules, 500 € à l'association Moto Club de Roumoules, 2400 € à la Coopérative Scolaire de l'École de Roumoules, (M. Jean Philippe LO SCHIAVO quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 200 euros à Roumoules Savate Française Club (M. Jean Philippe LO SCHIAVO revient en séance), 150€ à l'association VOVINAM, 50 € à l'amicale Cyclotouriste Riezoise, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 50 € au Club de randonnée les Godillots fleuris, 50 € pour l'Ecole de Judo de Riez, 50 € au secours catholique plateau de Valensole, 50 € au Souvenir Français, 150 € à l'union sportive Canton Riezois, (M. Cocuaud quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 50 € au tennis club Riezois, (M. Cocuaud revient en séance), 100€ à l'Union Nationale des Combattants, 50 € à l'A.D.A.P.E.I., 50 € à l'association française des scléroses en plaques, 85 € à AFM TELETHON, 50 € à l'A.P.A.J.H, 50 € à Bouchon d'Amour, 50 € à la Ligue contre le Cancer, 50€ à l'Association PERCE-NEIGE, 85 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 50 € au Secours Populaire, 85 € au COOMAID. À l'unanimité, faire délibération.

N° 2017 – 006 : Convention de Mise à disposition de services à la DLVA : Accord pour la convention proposée. Annule et remplace celle du 15/12/2016 n°2016-079. Faire délibération, à l'unanimité.

Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

